

## REGLEMENT

Appel régional à candidatures ouvert du 15 janvier au 31 mars 2019 (minuit, heure de Yaoundé)

### 1. INTRODUCTION

Ce document fournit les informations nécessaires au dépôt d'un dossier dans le cadre du projet formation S0019 «**Innovations pédagogiques et insertion professionnelle des diplômés**», et vise le soutien aux établissements dans le cadre du renforcement de l'offre de formation par la professionnalisation, l'innovation pédagogique et l'employabilité des jeunes diplômés.

Le présent appel d'offre s'adresse aux enseignants-chercheurs et chercheurs en activité dans un établissement d'enseignement supérieur ou institut de recherche membre de l'Agence universitaire de la Francophonie, **a jour de sa cotisation**<sup>1</sup> et situé dans l'un des pays suivants de la Région Afrique Centrale et Grands Lacs : Angola, Botswana, Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale, Nigéria, Ouganda, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, Rwanda, Tchad (Cf. [www.auf.org/nos-membres/](http://www.auf.org/nos-membres/) )

### 2. CADRE GÉNÉRAL DU PROJET

La construction d'un Nouvel Espace Universitaire Francophone est confrontée à trois défis principaux : (i) l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur que ce soit pour la formation, la recherche et la gouvernance des universités; (ii) le développement de l'employabilité et de l'insertion professionnelle des diplômés issus de nos établissements membres et (iii) le positionnement des universités francophones comme moteur du développement global des sociétés

A l'effet de contribuer à relever les défis sus-mentionnés, l'AUF accompagne ses établissements membres dans le domaine de la formation autour des thématiques prioritaires, parmi lesquelles : (1) Langue française, diversité culturelle et linguistique; (2) État de droit, démocratie et société; (3) Environnement, eau, énergie, climat; (4) Développement durable et bien-être des populations; Lutte contre la pauvreté et innovation en santé publique; (5) Économie de la connaissance; (6) Expertise et innovation pour l'enseignement supérieur; (7) Connaissance de la Francophonie ; Géosciences et sciences fondamentales (mathématiques, informatique, physique).

Quatre principaux objectifs stratégiques sont définis : (1) Accompagner la diversification et le renforcement des offres de formation professionnalisantes y compris les formations intermédiaires du type Bac + 2, et favoriser les mobilités académiques des enseignants et des étudiants; (2) Favoriser l'employabilité et l'insertion professionnelle des jeunes diplômés; (3) Mobiliser et impliquer les partenaires non académiques dans les actions de développement des formations innovantes; (4) Accompagner les universités dans la mise en place des plates formes technologiques universités-entreprises, notamment en vue de favoriser la pratique de l'alternance et le développement des formations continues au sein des établissements facultaires membres de la Direction Régionale

Afrique Centrale et Grands Lacs (DRACGL).

### 3. CONTEXTE ET PRIORITÉS DE L'APPEL D'OFFRE

L'appel d'offre s'adresse principalement aux directions des établissements d'enseignement supérieur, aux doyens, aux chefs de département et aux responsables de filières ou de formations, aux responsables ou coordonnateurs de cellules LMD, aux responsables de l'insertion professionnelle, aux enseignants-chercheurs porteurs d'idées innovantes permettant le renforcement de l'offre de formation.

L'appel d'offre a pour objectif général de permettre aux établissements d'enseignement supérieur de développer en lien avec des partenaires / acteurs opérationnels non académiques (entreprises privée ou publique, partenaires techniques et financiers du pays, ONG, organisations professionnelles) les filières ou formations professionnelles et/ou innovantes de qualité, adaptées aux besoins des pays concernés.

Le soutien concerne essentiellement **trois volets** non compatibles dans une seule et même candidature :

Volet N°1 : soutien à la mise en place des formations initiales à forte dimension professionnalisante et innovante du niveau Licence (L3) et Master, **y compris des formations intermédiaires de type Bac + 2;**

Volet N°2 : Soutien au renforcement et à l'amélioration de la qualité des formations du niveau Licence (L3) et Master, **y compris des formations intermédiaires du type Bac + 2, existantes, à forte dimension professionnalisante et innovante.**

Volet N°3 : Soutien à la mise en place des formations continues innovantes essentiellement destinées au renforcement des capacités des professionnels.

Indépendamment des volets suscités, de manière spécifique, il s'agira :

- d'appuyer la mise en place des nouveaux parcours de **formations professionnalisantes** dans le cadre du système Licence-Master-Doctorat (LMD) y compris des formations intermédiaires de type Bac + 2;
- de soutenir les filières de formations innovantes existantes **y compris des formations intermédiaires de type Bac + 2, existantes, à forte dominante professionnalisante et innovante, ainsi que, de façon non prioritaire, l'accompagnement à la structuration des écoles doctorales;**
- d'accompagner l'employabilité et l'insertion professionnelle des diplômés;
- d'accompagner la mise en place des plateformes technologiques universités-entreprises;
- d'accompagner la mise en place d'un bureau d'aide à l'insertion professionnelle (ou bureau des stages);
- d'appuyer des filières francophones (à objectifs professionnels) dans les zones où le français n'est pas la langue principale d'enseignement;
- développer des formations continues notamment au sein des établissements facultaires.

Pour y parvenir, l'Agence apportera entre autres son soutien aux activités suivantes :

- démarrage de licences ou de masters professionnels innovants et, le cas échéant, à vocation régionale y compris des formations intermédiaires du type Bac + 2;
- consolidation et amélioration de la qualité de licences ou de masters professionnels existants, y compris des

formations intermédiaires de type Bac + 2;

- mise en place de services dédiés à l'employabilité et à l'insertion professionnelle des diplômés;
- mise en œuvre d'innovations pédagogiques et de rénovation des curricula;
- développement du système d'information de l'établissement.

#### 4. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Les dossiers sont examinés par la Commission Régionale d'Experts (CRE) indépendante de la Région Afrique Centrale et des Grands Lacs de l'AUF. Cette Commission est composée des universitaires reconnus et représentant toutes les disciplines et les pays couverts par la région (Burundi, Cameroun, Gabon, République du Congo, République Démocratique du Congo, République Centrafricaine, Rwanda, Tchad), ainsi que les représentants des conférences des recteurs ou réseaux inter-universitaires.

La CRE statue à la fois sur la qualité et la pertinence du dossier dans le contexte régional, mais également sur la faisabilité et la cohérence (en s'appuyant notamment sur la proposition de budget, le chronogramme des activités et le chronogramme financier).

Pour être éligibles, les projets devront :

- s'appuyer sur la mise en place d'un consortium entre institutions académiques dont au moins deux de la région et au moins un acteur opérationnel non académique intervenant dans le domaine objet du soutien sollicité de l'Agence (entreprise privée ou publique, partenaire technique et financier du pays, ONG, organisation professionnelle);
- bénéficier d'un co-financement académique ou non-académique en apport numéraire ou en termes de valorisation d'expertise et/ou de prestation au sein de la formation d'au moins 20 % du budget total sollicité de l'AUF (en particulier concernant les établissements du Nord susceptibles d'être partenaires et devant apporter un soutien significatif notamment par la mise à disposition d'expertise);
- justifier le niveau d'implication de l'établissement porteur (nombre de personnes impliquées, mise à disposition de locaux et moyens financiers propres pour le projet) ;
- s'appuyer sur la coopération et les partenariats entre établissements de l'AUF (Sud-Sud et Sud-Nord) ;
- justifier le soutien apporté par des partenaires extérieurs à l'enseignement supérieur (non académiques) sous forme de co-financement numéraire, en nature ou en termes de valorisation de l'expertise ;
- s'appuyer sur l'adéquation entre les objectifs du projet et la stratégie de l'établissement ;
- s'appuyer sur l'adéquation entre les moyens sollicités et les résultats attendus du projet ;
- prendre en compte la dimension francophone du projet et l'implication obligatoire des établissements partenaires de la région Afrique Centrale et Grands Lacs.

**Important :** les projets peuvent être acceptés sous réserve de modifications demandées par la CRE. Ces modifications peuvent aussi bien porter sur des aspects scientifiques que financiers.

#### 5. RESPONSABILITÉ, DUREE, TYPES D'ACTIVITÉS ET DE FINANCEMENTS ÉLIGIBLES.

##### Responsabilité du projet

Le porteur de projet est la personne qui sera en charge de sa mise en œuvre effective au sein de

l'institution qui doit assumer la gestion du projet (établissement porteur). Il a en outre la responsabilité de la coordination des équipes du projet, il doit être francophone en activité dans un établissement membre de l'AUF situé dans l'un des pays territorialement dépendants de la Région Afrique Centrale et des Grands Lacs (Angola, Botswana, Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée Équatoriale, Nigéria, Ouganda, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, Rwanda, Tchad) et **avoir au moins le grade de Chargé de cours ou Maître assistant CAMES.**

#### Durée du projet, financement et types d'activités

La durée maximale du projet est fixée à deux années (du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021). La mise en œuvre des activités du projet démarre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et s'achève le 30 juin 2021 ; le dernier semestre (juillet-décembre 2021) étant consacré à l'évaluation et la clôture du projet.

Le montant du soutien financier accordé par l'Agence varie entre 40 000 et 80 000 euros pour des projets ayant un budget global variant entre 50 000 et 100 000 euros, soit un co-financement minimum de 20 % exigé.

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

Pour les candidatures appartenant au volet N° 1 :

- **manifestations scientifiques/Ateliers (CQS)** : il s'agit du soutien à l'organisation des ateliers, l'élaboration des référentiels métiers, du référentiel des compétences, du référentiel de formation ainsi que les contenus des enseignements (fiches pédagogiques et syllabus). La contribution de l'AUF pour chaque atelier ne peut en aucun cas excéder 4 000 euros. Cette rubrique prend également en compte la mobilisation et l'implication des partenaires non académiques dans le processus d'identification des métiers et de construction des maquettes et contenus des enseignements, y compris la construction des plateformes technologiques universités-entreprises;
- **allocation de perfectionnement formation avec mobilité (AFM)**: ces mobilités sont destinées aux enseignants ou enseignants-chercheurs en poste et leur permettent d'effectuer à l'extérieur de leur pays un perfectionnement dans les domaines du cycle de formation en cours de montage. Il s'agit d'une capitalisation des expériences en vue de la finalisation des contenus et maquettes des formations innovantes en cours de montage. Les allocations de perfectionnement à la formation sont accordées pour une durée de 2 à 4 mois. La priorité est donnée aux mobilités Sud-Sud, puis aux mobilités Sud-Nord;
- **missions d'expertise/évaluation (MIX)** : ce sont des missions d'appui au montage des formations innovantes, d'une durée maximale de 14 jours, qui permettent aux établissements devant héberger la nouvelle formation (Établissement du porteur du projet ou partenaire du projet au Sud) de recevoir un enseignant ou **un professionnel** pour un transfert de compétences dans le domaine de cette formation (transfert d'expertise);
- **Petits équipements non informatiques (ENI), fournitures de bureau et consommables (FBC)** : au maximum 10 % de la subvention sollicitée de l'Agence peut y être consacré;

Pour les candidatures appartenant au volet N°2 :

- **missions d'enseignement (MIE)** : ce sont des missions d'appui à l'enseignement, d'une durée maximale de 7 jours, qui permettent aux établissements d'accueil (Établissement du porteur du

projet ou partenaire du projet au Sud) de recevoir un enseignant ou un professionnel pour effectuer un cours, un soutien, une expertise, une conférence. Elle exige la participation (formation en parallèle) d'un assistant ou d'un doctorant (dans le domaine) de l'établissement d'accueil;

- **manifestations scientifiques/Ateliers (CQS)**: il s'agit du soutien à l'organisation des ateliers d'actualisation/révision des maquettes et contenus d'enseignement et/ou leur arrimage au système LMD. Cette actualisation doit permettre la mise à jour des différents référentiels avec la participation effective des professionnels du domaine concerné. Ledit soutien ne peut en aucun cas excéder 4 000 euros par manifestation scientifique. Cette rubrique prend également en compte la mise en place des incubateurs d'entreprise et des plateformes technologiques universités-entreprises;
- **écoles de terrain (MIE)** : Il s'agit d'un appui à l'organisation des enseignements pratiques sur le terrain. Cette rubrique prend essentiellement en charge le déplacement de la cohorte d'étudiants et deux ou trois encadrants. Elle ne peut en aucun cas excéder 3 000 euros;
- **soutien au fonds documentaire (DOC)** : il s'agit d'un soutien permettant des achats documentaires, la réalisation de site web, le développement de système d'information. Il ne peut en aucun cas dépasser 2 000 euros;
- **petits équipements non informatiques (ENI), fournitures de bureau et consommables (FBC)**: ces deux rubriques du budget doivent correspondre au maximum à 10 % de la subvention sollicitée de l'Agence;
- **allocation de stage avec mobilité (ASM)** : maximum 4 mois de soutien pour le niveau master et deux mois pour le niveau Licence et Bac+2;
- **Les allocations d'études doctorales et les allocations d'études de master ne sont pas éligibles pour cet appel d'offre.**  
Les dépenses éligibles du volet 3 prennent en compte celles des deux premiers volets.

#### Caractéristiques générales des mobilités :

- Mission d'enseignement (MIE) : durée comprise entre 3 et 7 jours, billet d'avion classe économique, honoraire 20 euros/heures pour un maximum de 35 heures, perdiem, forfait taxi et assurance.;
- Mission d'expertise (MIX) : durée comprise entre 3 et 14 jours, billet d'avion classe économique, perdiem, forfait taxi, assurance ;
- Allocation de perfectionnement formation (AFM) : durée comprise entre 2 et 4 mois, billet d'avion classe économique, mensualités et prime d'installation suivant la grille de l'AUF, assurance.
- Allocation de stage avec mobilité (ASM) : durée maximale de 4 mois pour le niveau master et 2 mois pour le niveau licence et Bac + 2, billet d'avion classe économique (vols et compagnie choisis par l'AUF), mensualités et prime d'installation (suivant la grille de l'AUF).

#### IMPORTANT :

Dès la conception, une bonne collaboration entre les services budgétaires et comptables de l'institution d'appartenance du porteur de projet et de l'Agence (Direction régionale et/ou CNF) est fortement recommandée.

Les projets soutenus font l'objet d'une contractualisation entre le responsable de l'établissement du porteur du projet et le Recteur de l'AUF ou le Directeur de la DRACGL (Direction Régionale Afrique Centrale et des Grands Lacs) par délégation.

Certaines dépenses sont obligatoirement exécutées par l'AUF (par exemple les mobilités), d'autres dépenses peuvent être exécutées par l'établissement du porteur du projet. Dans ce dernier cas, la convention prévoit des tranches de versement (exclusives de tout prélèvement de frais de gestion par l'établissement porteur) conditionnées à l'envoi de rapports de suivi et, dans certains cas de figure, à une évaluation diligentée par la CRE.

## 7. CALENDRIER

- **15 janvier 2019** : lancement et diffusion de l'appel d'offre
- **31 mars 2019** : clôture de l'appel d'offre .
- **Avril 2019** : examen de la recevabilité des candidatures et classement des projets par la CRE.
- **avril à octobre 2017** : période de navette des projets si des modifications ont été demandées par la CRE.
- **début décembre 2019** : notification des porteurs par lettre du Directeur régional.
- **janvier 2020** : élaboration, signature des conventions et début de l'exécution des projets
- **30 juin 2020** : date limite d'envoi du rapport intermédiaire du projet
- **30 juin 2021** : date limite d'envoi du rapport final du projet.

Les dossiers sont à déposer uniquement EN LIGNE à l'adresse <https://formulaires.auf.org/>  
Aucun dossier envoyé par voie postale ou par courrier électronique ne sera pas pris en compte

Aucun dossier envoyer par voie postale ou par courrier électronique ne sera pris en considération.

## 8. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier complet doit comprendre :

Le formulaire de candidature dûment rempli en ligne et les pièces ci-après jointes audit formulaire :

- le fichier tableau «excel» comprenant les 7 feuilles suivantes dûment remplies :

- données générales du projet ;
- chronogramme d'activités ; maximum trois lots d'activités doivent être renseignés dans ce chronogramme. Faire ressortir clairement : l'intitulé du lot d'activités dans la première colonne du chronogramme et sa description (liste des activités composites) dans la deuxième colonne (aucune activité ne doit être planifiée dans la période juillet-décembre 2019);
- liste des participants actifs du projet faisant ressortir obligatoirement : l'établissement/l'institution d'attache, le grade (Assistant (Ass), Maître assistant CAMES, Chargé de Cours (CC), Chargé de recherche (CR), Maître de Conférences (MC), Maître de recherche (MR), Directeur de recherche (RR), Professeur), la fonction (Doyen, chef de département, chef de service, responsable de laboratoire etc...), l'adresse électronique et le numéro de téléphone. Les intervenants non académiques auront le grade de « Professionnel » ;
- feuille « évaluation » ;
- chronogramme financier (formule intégrée prenant en compte le coût paramétrique affiché) ;
- fiches « équipement et fournitures » ;

- budget global

- la lettre d'engagement institutionnel de l'établissement porteur, des établissements partenaires et **des partenaires non académiques**;

- la lettre d'engagement de la prise en charge du co-financement de 20 % du coût total sollicité de l'AUF et précisant la nature dudit co-financement ;

- l'attestation du statut du porteur de projet délivrée par son responsable hiérarchique ;

- le CV détaillé du porteur du projet ;

- les CV simplifiés (deux pages maximum) des personnes impliquées dans le projet au niveau des établissements partenaires et non académiques et faisant ressortir les éléments de la liste des participants décrits plus haut ;

- les CV simplifiés (deux pages maximum) des personnes impliquées dans le projet au niveau de l'établissement du porteur du projet et faisant ressortir les éléments de la liste des participants décrits plus haut;

- le descriptif détaillé du projet faisant obligatoirement ressortir : la ou les disciplines scientifiques du projet, le contexte et la justification, la problématique, l'objectif général et les objectifs spécifiques du projet, la méthodologie permettant l'atteinte de chaque objectif spécifique, le public cible, les lots d'activités à réaliser et leur description (trois lots maximum), les résultats attendus, la liste des indicateurs chiffrés des différents résultats attendus, la bibliographie (5 pages maximum).

*Le non-respect de ces règles pourra entraîner la disqualification de la candidature.*

***N.B. : Les candidatures dont les porteurs sont bénéficiaires d'un projet AUF en cours, non clôturé par la CRE, ne sont pas éligibles.***